

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00483 Numéro SIREN : 508 065 034 Nom ou dénomination : 60 degrés

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2021 sous le numéro de dépôt 331

60-01
Greffe du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 331
26 JAN. 2021

60 DEGRES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 30 100,00 €

Siège social : 16 AVENUE DU BEAUVAISIS

60000 BEAUVAIS

508 065 034 RCS BEAUVAIS

CS Beauvais

de gestion

2008483

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 05 OCTOBRE 2020

L'An Deux Mille Vingt,
Le Cinq Octobre,
A Quatorze Heures Trente,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social avec toutes les mesures barrières préconisées par le Gouvernement suite à l'épidémie de Covid-19, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Bruno WETTSTEIN préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents possèdent les 3 010 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que la société BLOCKORBAN, commissaire aux comptes, a également été convoquée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Monsieur Bruno WETTSTEIN démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Bruno WETTSTEIN de ses fonctions de président de la société à compter du 30 septembre 2020.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer à compter de ce même jour en qualité de nouveau président :

- la société CAIRN INVESTISSEMENTS,
société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros,
dont le siège est à BEAUVAIS (Oise) 13 Rue Saint Nicolas,
immatriculée au RCS de BEAUVAIS sous le numéro 842 446 163,

sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, Monsieur Bruno WETTSTEIN, représentant légal de la société CAIRN INVESTISSEMENTS, déclare accepter cette nomination.

Il déclare n'être frappé d'aucune déchéance, incapacité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer cette fonction. Il déclare en outre remplir les conditions prévues par les statuts pour être nommé président.



DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

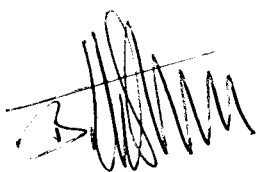
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

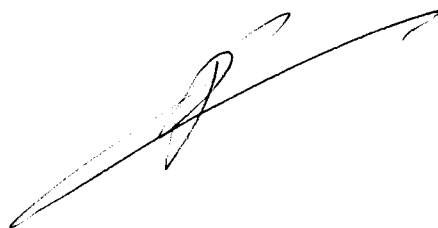
Le président

Bruno WETTSTEIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Wettstein', written over a horizontal line.

Un associé

Thierry DEWEIRDER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Deweirder', written over a horizontal line.